



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Mardi 26 mars 2019

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 18 mars 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 mars 2019

Le 26 mars de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. BOS
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC	DEBACHY Maryse	E	M. CLEMENT
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme Chenna est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Président accueille les conseillers départementaux, les conseillers communautaires, les élus, le public.

Le Président procède à l'appel des conseillers.

Le conseil communautaire nomme comme secrétaire de séance Nadine CHENNA.

Le PV du 18/12 est adopté à l'unanimité.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité.

2019/001 Tableau des effectifs

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette délibération porte sur la régularisation des avancements de carrière ; des réussites de concours de la fonction publique ou encore des départs.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} avril 2019 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Rédacteur	1	Administrative	B	35/35ème	Réussite concours
Technicien	1	Technique	B	35/35ème	Recrutement externe
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	Médico-sociale	C	35/35ème	Recrutement externe
Adjoint administratif	1	Administrative	C	35/35ème	Intégration
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	Administrative	C	35/35ème	Recrutement externe

- Décide de la suppression des emplois suivant à compter du 1^{er} avril 2019 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Rédacteur principal de 1ère classe	1	Administrative	B	35/35ème	Mobilité
Ingénieur	1	Technique	A	35/35ème	Démission
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	Animation	C	35/35ème	Mobilité
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	Administrative	C	35/35ème	Vacant
Adjoint administratif	1	Administrative	C	35/35ème	Vacant



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

- Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habiliter à effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces correspondantes,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.

2019/002 Plan de formation 2019-2021

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Le plan de formation a été validé en CT-CHSCT le 21/03, il comprend à la fois les formations d'intégration, la préparation aux concours, ou encore la lutte contre l'illettrisme à titre d'exemples. Nous pouvons nous féliciter de ces plans de formation qui permettent la progression régulière des compétences des agents de la collectivité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend connaissance du plan de formation 2019 et des axes de formation sur la période 2019-2021.

2019/003 Renouvellement adhésion à la structure AHI 33 service de santé au travail

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

AHI 33 est la médecine du travail avec qui travaille la CCM. Ils réalisent les examens à l'embauche et tout au long de la carrière des agents (minimum tous les deux ans). Par ailleurs, d'autres actions sont menées, notamment en termes de prévention. Tous les agents de toutes les structures de la CCM sont concernés.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de renouveler son adhésion à la structure AHI 33,
- Autorise le versement à la structure AHI 33 une cotisation estimée pour 2019 de 14 712,60 € répartie de la façon suivante :

AHI 33 - 2019		
STRUCTURES	EFFECTIF	COTISATION
SIEGE	74	6 863,40 €
CADAUJAC	11	1 004,40 €
CASTRES	11	1 023,00 €
LA BREDE	14	1 302,00 €
LEOGNAN	17	1 581,00 €
MARTILLAC	9	818,40 €
SAUCATS	7	632,40 €
SMDE	16	1 488,00 €
TOTAL	159	14 712,60 €



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

- Propose de désigner un élu représentant la Communauté de communes de Montesquieu :

ÉLU
Monsieur Christian TAMARELLE

- Inscrit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

2019/004 Renouvellement CNAS

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Le CNAS est un organisme qui permet aux personnels des collectivités de profiter d'aides diverses, d'assistance, de chèques de réduction. Il s'agit d'une aide sociale pour les agents et leurs familles. M. CONSTANT est l'élu référent et Hélène RUIZ la référente agent de la CCM.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de renouveler son adhésion au CNAS,
- Autorise le versement au CNAS d'une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : (nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs), avec un montant estimé pour 2019 de 31 878,00 euros,
- Désigne un élu et un technicien représentant la Communauté de communes de Montesquieu :

ÉLU	TECHNICIEN
Monsieur CONSTANT Daniel	Madame RUIZ Hélène

- Inscrit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

2019/005 Compte épargne temps

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette délibération tient compte de plusieurs modifications qui portent à la fois sur :

- la réduction du nombre de jours nécessaires à l'indemnisation
- la portabilité du CET dans les fonctions publiques.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les règles de fonctionnement du compte épargne temps telles que prévues dans le règlement d'application du compte épargne temps joint en annexe à la présente.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

2019/006 Dons de jours

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette délibération permet de rendre possible pour les agents de faire des dons de leurs jours à d'autres agents de la collectivité qui sont dans le besoin. Il s'agit d'un geste de solidarité important lorsqu'un agent a un proche malade.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le règlement d'application des dons de jours de repos des agents de la Communauté de Communes de Montesquieu joint en annexe à la présente.

2019/007 Avenant « Sécurité et confidentialité des données » à la convention d'adhésion aux services numériques

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Il s'agit d'adapter la convention aux les services rendus par Gironde Numérique, et plus particulièrement la prise en compte les évolutions législatives en termes de RGPD. Le Président annonce que la convention va circuler parmi les maires pour signature.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant « Sécurité et confidentialité des données » de la convention d'adhésion aux services numériques mutualisés,
- Autorise le Président à signer cet avenant,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2019/008 Fonds de concours à Gironde Haut Méga

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette délibération porte sur le fonds de concours au même syndicat pour le projet de fibre optique sur le territoire qui met en application le schéma directeur d'aménagement numérique.

La participation financière de la CCM est de 960 102 € sur 18 ans. Cette délibération propose le plan de financement qui permettra à la CCM d'être équipées en fibre optique sur tout le territoire.

Compte tenu des augmentations de la population, Gironde Numérique a annoncé que les 20 % de prises supplémentaires n'auront aucun coût supplémentaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la participation financière et le périmètre de la couverture numérique du territoire de la Communauté de communes de Montesquieu tels qu'ils résultent du Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN) joint à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer la convention de financement correspondante,
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2019/009 Contribution volontaire au fonctionnement du SDIS de la Gironde

RAPPORTEUR : M. FATH

La CCM a pris en charge la contribution en lieu et place des communes pour un montant de 572 098,61€, auxquels s'ajoutent 82 090,83€ par an pour tenir compte de l'augmentation de la population sur le territoire de la CCM. Cette contribution complémentaire et volontaire permettra également à ce que le contrôle des hydrants soit réalisé par le SDIS pour le compte des communes. Pour réaliser ce contrôle, les communes devront délibérer sur la convention avec le SDIS. L'entretien néanmoins reste à leur charge.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la contribution volontaire au fonctionnement du SDIS de la Gironde pour l'année 2019 pour un montant de 82 090,83 €,
- Autorise le Président à signer la convention afférente,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

2019/010 Fonds de concours pour le financement des passerelles

RAPPORTEUR : M. FATH

Dans le prolongement de l'engagement de la CCM dans les mobilités douces, cette délibération poursuit la politique mise en place sur les chemins de randonnées.

La CCM interviendra à hauteur de 30 % maximum pour une passerelle par an et par commune sur un montant maximal de 80 000 euros de travaux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les modalités du fonds de concours pour le financement des passerelles de franchissement des cours d'eau,
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

2019/011 Schéma directeur des itinéraires cyclables – attribution d'un fonds de concours pour la réalisation de pistes cyclables, avenue Courréjan à Cadaujac

RAPPORTEUR : M. FATH

Cette politique de financement de pistes cyclables fonctionne bien. Pour cette fois, le dispositif mis en place par la CCM profite à la commune de Cadaujac pour un montant de 44 700€.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Attribue un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 44 700,00 € (quarante-quatre mille sept cent euros), actualisé en fonction des travaux réalisés, sur présentation du décompte général et définitif et des factures acquittées,
- Prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération, dont la passation d'une convention d'attribution.

2019/012 Convention de partenariat pour le matériel des chemins de randonnées

RAPPORTEUR : M. FATH

Toujours dans la promotion des mobilités douces, la présente délibération permet la possibilité aux communes qui le souhaite de signer une convention avec la CCM pour la fourniture d'un mobilier d'aménagement des chemins de randonnées.

La convention prévoit notamment la répartition des rôles entre la CCM et les communes. Les aménagements des premières communes volontaires pourront avoir lieu dès cette année.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat concernant le matériel de chemins de randonnées telle que jointe en annexe,
- Autorise le Président à signer la convention avec les communes,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

2019/013 Demande de subvention mise en place d'un biolab et d'une salle blanche

RAPPORTEUR : M.FATH

La Technopole accueille des entreprises à haute valeur ajoutée et haute technologie. Ainsi pour conforter la stratégie de développement économique de la CCM, il a été décidé d'investir dans des équipements remarquables et structurants pour être encore plus attractifs auprès d'entreprises en pointe.

La plateforme Eurekafab bio permettra justement d'accueillir des entreprises engagées dans le biocontrôle et la vitiviniculture.

Parmi les autres projets, la salle blanche devrait permettre d'accueillir la startup Treefrog à qui sera louée la salle blanche du futur bâtiment EUREKAPOLE.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

Pour réaliser ces investissements, la CCM sollicite une aide au titre de la DETR et au titre de l'appel à projet TIGA à la Caisse des dépôts. Un financement de 50 % est attendu pour ces investissements.

De plus, M. DINELLI a de nouveau fait savoir son intérêt pour le territoire de la CCM lors de sa venue pour une conférence organisée à la salle George Brassens de Léognan. Autour de ces projets et de ces investissements, c'est une réelle dynamique qui se crée et que nous allons continuer de soutenir.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président, à solliciter l'État et la Caisse des dépôts et Consignations pour l'attribution de subventions dans le cadre du projet de mise en place d'un bioloab et d'une salle blanche,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

2019/014 Vente de terrain à RAL Diagnostic

RAPPORTEUR : M. GAZEAU

La société RAL diagnostic est installée à la CCM depuis plusieurs années et souhaite aujourd'hui s'agrandir. La présente délibération permet de repousser la date de signature de vente du terrain à la fin de l'année.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de confirmer la vente des parcelles cadastrées D 930 et D 1010 sises à MARTILLAC, à la société RAL DIAGNOSTICS ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour la réalisation et/ou le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 5 355 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 187 425 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur à déterminer conformément à l'article 268 du CGI,
- Décide de fixer la signature de l'acte authentique au plus tard le 30 septembre 2019,
- Autorise le Président à signer dès à présent l'acte authentique de vente ainsi que tous les actes ou documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

2019/015 Projet d'extension gare de Beautiran – demande de subventions au titre des acquisitions foncières et des travaux / constitution de servitudes

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

La présente délibération a 2 objets :

- une demande de subvention au Département
- la définition de servitudes au profit de la SNCF pour la prochaine signature de vente (notamment un cheminement de 3,5mètres de large

Pour le Président, cette délibération montre l'effort que la CCM est prête à consentir sur ce dossier compliqué des mobilités qui devient une nécessité au regard des besoins des habitants du territoire.

M. MAYEUX ajoute que la mairie met également à disposition de la CCM un complément de terrain.

M. CONSTANT s'inscrit dans les propos tenus par le vice-président et le président, mais tient à souligner qu'il est aberrant que ce soit les habitants et usagers qui achètent ce terrain pour avoir le droit de se garer, de prendre et payer le train à la SNCF.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

M. DARBO demande si ce projet s'inscrit dans le PCAET.

Le Président et Mme MARTINEZ répondent que oui.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Annule et remplace la délibération du Conseil Communautaire n°2018/131 du 13 novembre 2018 par la présente délibération,
- Approuve cette acquisition de la parcelle cadastrée section C numéro 845 d'une contenance de 732 m² sur la commune de Beautiran pour un montant de 73 200 € (soixante treize mille deux cents euros) à majorer éventuellement de la TVA applicable à l'opération, et auquel il convient d'ajouter les frais annexes,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage réelle et perpétuelle et d'une servitude de clôture défensive sur la parcelle cadastrée section C numéro 845, fonds servant, au profit de la parcelle cadastrée section C numéro 844, propriété de SNCF RESEAU, fonds dominant, dont les frais de réalisation et d'entretien seront à la charge de la CCM,
- Autorise Monsieur le Président, à solliciter le Département pour l'attribution de subventions au titre des dispositifs d'aide à l'acquisition foncière et d'aide à la sécurité routière,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte authentique d'acquisition et de constitution de servitudes, à mener toutes les démarches utiles à la bonne réalisation de cette opération et à signer tous documents et actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

2019/016 Révision du règlement de mise à disposition du matériel

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

La présente délibération fait état du matériel qui s'est ajouté et du matériel qui est retiré. Il est précisé dans le règlement que nous souhaitons que le matériel soit suivi par les communes et que le montage et démontage soient réalisés par les agents communaux (et non une association qui en bénéficierait) et que les qualifications des personnels doivent être à jour pour manipuler ce matériel.

Le Président insiste sur l'importance que les communes soient sensibles et respectueuses de ce matériel qui est mis à disposition.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la modification du règlement et de son annexe n°1 ci-joint établissant l'inventaire des matériels disponibles et des modalités d'utilisation et d'entretien dudit matériel.

2019/017 ALEC – Conventions cadre 2019-2021 et annuelle 2019

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Ce partenariat existe depuis plusieurs années. Aujourd'hui, parmi ses missions l'ALEC suit et accompagne la CCM dans l'élaboration du projet de Centre de ressources technopolitain notamment.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

- Renouvelle le partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie,
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat 2019-2021 annexée à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer la convention annuelle 2019 annexée à la présente délibération,
- Inscrit aux budgets afférents les crédits nécessaires à cette action.

2019/018 Demande de subventions aménagement du service emploi et de la MSAP

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Ce projet est très attendu du personnel et des utilisateurs de l'Espace emploi. Pour rappel, la MSAP a déménagé à l'Espace emploi à Léognan en début d'année 2019.

Les travaux comprennent :

- réaménagement de l'accueil
- installation d'un élévateur

Le coût total de l'opération s'élève à 98000HT. Les demandes de subventions sont faites à l'Etat DETR et du Département.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président, à solliciter l'État ainsi que le Département pour obtenir des financements pour le projet d'aménagement de la Maison des services au public,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

2019/019 Demande de subvention Euroscandibérique

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Le département déploie de nombreuses aides pour le report modal. Le projet d'Euroscandibérique consiste à relier Martillac et la Brède en passant par Saint-Médard d'Eyrans.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le département pour l'attribution de subventions dans le cadre du projet Euro Scandibérique,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

2019/020 Tarifs de la redevance spéciale 2019

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Comme chaque année, la redevance spéciale fait l'objet d'une délibération. Concernant les professionnels, il est pris en compte les nouvelles collectes, en se basant sur le service existant. Concernant les communes, les données ont été mises à jour (sans modifier le coefficient modérateur).

Cette redevance spéciale est une obligation, elle est notamment contrôlée par les chambres régionales des comptes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs de la redevance spéciale 2019, ainsi que leurs modalités d'application,
- Autorise le Président à signer les contrats individuels conclus entre la Communauté de Communes de Montesquieu et les producteurs de déchets ménagers et assimilés recourant au service public d'élimination,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2019/021 Renouvellement de la convention cadre pour la préservation et la valorisation du site de la Réserve Naturelle Géologique

RAPPORTEUR : Mme MARTINEZ

Les deux premières conventions avaient été adoptées en 2006. Depuis 2006, cette politique a permis d'acquérir des parcelles foncières pour préserver les milieux. Par cette délibération, il s'agit de renouveler la convention jusqu'en 2022.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le projet de convention cadre pour la protection foncière, la préservation et la valorisation du site de la Réserve Naturelle géologique de Saucats-La Brède joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Président à signer avec les différents partenaires cités ci-dessus ladite convention cadre qui prendra effet en 2019 pour une durée de 6 ans.

2019/022 ONF programme 2019

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Par cette délibération, l'objectif est de définir la gestion du patrimoine forestier de la CCM situé sur la Brède et sur Saucats. Cette gestion sera conforme aux normes environnementales. Pour 2019, sont prévues un certain nombre de coupes. Un programme sera présenté chaque année.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la programmation 2019 proposée en bonne conformité avec le plan d'aménagement 2019-2033 des parcelles propriétés de la Communauté de Communes de Montesquieu, en régime forestier,
- Approuve le plan de financement prévisionnel de cette programmation annuelle 2019,



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce programme d'actions 2019, et mettre en œuvre toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

2019/023 Plan aménagement ONF

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Cette délibération présente le plan sur plusieurs années. On constate que ce plan s'équilibre autour de 50 000 euros entre les recettes des coupes et les dépenses de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le plan d'aménagement finalisé (cf. annexe),
- Approuve le plan de financement prévisionnel de ce plan d'aménagement, comprenant des dépenses de travaux d'entretien, d'aménagement, d'investissement, des frais de garderie et de contribution à l'hectare et éventuellement des frais de maîtrise d'œuvre ainsi que des recettes liées à la vente du bois issu des coupes prévisionnelles (cf. annexe),
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'aménagement sur sa durée de validité, notamment les programmes d'actions annuels en découlant.

2019/024 PEFC – certification de gestion forestière

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Cette certification PEFC sera associée au plan de gestion. Elle permettra d'assurer la revente du bois coupé par l'ONF.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à PEFC Nouvelle-Aquitaine, de régler la cotisation correspondante, de fournir les pièces obligatoires et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique, (cf bulletin d'adhésion en annexe),
- S'engage à respecter le Cahier des Charges National pour l'Exploitant forestier relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnées et débardés sous la responsabilité de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document et mener toute les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

2019/025 Validation de la proposition d'extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles « Réserve Naturelle Géologique de Saucats – La Brède » sur les communes de Saucats et La Brède

RAPPORTEUR : Mme MARTINEZ

Mme MARTINEZ rappelle ce que sont les ZPENS. Il s'agit d'un outil de surveillance et de maîtrise foncière qui permet au Département ou à tout partenaire d'acquérir des parcelles lorsqu'elles sont à vendre dans un but de préservation des milieux. En effet, lorsqu'ils sont achetés, les terrains deviennent des espaces sensibles protégés.

La zone à ajouter s'étend sur :

- Saucats
- La Brède

Une carte est annexée à la délibération qui présente les différents zonages. Le droit de préemption sera partagé entre le Département et la CCM.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'extension de la ZPENS « Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède »,
- Approuve le périmètre de cette ZPENS comprenant les parcelles annexées à la présente délibération,
- Approuve la répartition de la délégation du droit de préemption de la ZPENS entre le Département et la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre l'exercice afférent à la délégation du droit de préemption sur la présente enveloppe ZPENS.

2019/026 Demande de subvention technicien rivière

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Au total, ce sont quasiment 80 % des postes de technicien rivières qui peuvent être financés par les partenaires.

Cette délibération porte aussi des demandes de subvention au titre des équipements nécessaires à la réalisation des missions de ces techniciens.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département et l'Agence de l'eau, afin d'obtenir des subventions pour financer les postes de techniciens rivières ainsi que l'équipement du service environnement,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

2019/027 Demande de subvention étude renaturation du Gât Mort à Castres (Bellefont)

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Au lieu dit Bellefont, se trouvent des équipements de la Métropole pour la fourniture d'eau. Il y a plusieurs années, des palplanches ont été installées qui ont entraîné une importante érosion du lit qui atteint aujourd'hui la canalisation d'eau. Avant de lancer les travaux, il est nécessaire de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. La Métropole participera aussi très certainement à ces travaux. Au total, nous pouvons espérer 90 % de cofinancements pour ce projet.

M. CONSTANT remarque que les conseillers ne sont pas les payeurs, s'est-on retourné contre SUEZ pour ces travaux ?

Le Président ajoute que c'est là où devait passer le projet de LGV.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département de la Gironde, la Région Nouvelle Aquitaine, l'Agence de l'eau pour l'attribution des subventions au titre des études réglementaires et de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Gât Mort au lieu dit Bellefont,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

2019/028 Demande de subvention étude géotechnique

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Ces études sont demandées au moment de la réalisation des travaux. Par cette délibération, il est proposé de lancer un marché cadre pour pouvoir réaliser toutes les études nécessaires aux travaux programmés ou à programmer.

Président constate que parmi toutes ces délibérations nombreuses s'adressent au Département. Il tient à remercier les conseillers départementaux qui s'engageront à appuyer ces demandes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département de la Gironde pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation d'études géotechniques,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

2019/029 Demande de subvention étude atlas zone humide

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Cette demande de subvention se situe dans la poursuite de ce qui a été fait pour l'atlas de biodiversité.

M. BOS se questionne sur le montant de la subvention. Le Président lui répond que pour les subventions demandées au département il faut appliquer le coefficient de solidarité.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département et l'Agence de l'Eau pour subventionner le projet d'Atlas zones humides,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

2019/030 Subventions aux associations

RAPPORTEUR : M. FATH

M. FATH remercie les membres de la commission de leurs participations actives aux commissions qui a permis de dégager une position commune.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention aux associations, au titre de l'exercice 2019, selon les tableaux ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement des dites subventions,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2019. Les fonds pourront être payés sur deux exercices.

2019/031 Modification des représentants CCM dans les collèges

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Par cette délibération, il s'agit de nommer un remplaçant suite au départ Mme JOLIVET.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Madame Cécile Mallet représentante titulaire au conseil d'administration du Collège de François Mauriac.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

2019/032 Modalités de pré instruction pour attribution places en crèches

RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN

Suite à tous les RDV avec les parents dans le cadre du RAM, il leur est remis un document précisant les modalités d'accueil et le règlement d'attribution des places en crèche. Ce document créé en 2016 est régulièrement mis à jour.

Il est à noter que la demande est forte pour des places en crèche, alors qu'il n'y a que 216 places proposées, qui représentent 15 % de l'offre.

Pour rappel, les MAM se développent très largement sur le territoire, on en dénombre actuellement 18 sur le territoire dont 3 micro-crèches privées.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le document « Modalités d'accueil des structures petite enfance collectives et familiales de la Communauté de Communes de Montesquieu » annexé,
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce document.

2019/033 Groupe d'échanges sur les pratiques professionnelles à l'attention des assistants maternels

RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN

La CCM a candidaté à un appel à projet lancé par la CAF, le Département et la MSA pour expérimenter des groupes d'échanges. Par cette action, il s'agit de soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles. Il est ainsi proposé d'organiser 5 réunions d'échanges animées par une intervenante extérieure.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la mise en place de ces séances d'échanges sur les pratiques professionnelles des assistants maternels,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise le Président à signer tout document et mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

2019/034 Subvention association pour le dispositif « je roule avec la CCM et APREVA »

RAPPORTEUR : M. CONSTANT

Par cette nouvelle action, il s'agit de permettre à ceux qui sont en recherche d'emploi de pouvoir disposer d'une aide dans leurs déplacements. Cette politique s'ajoute à celle des scooters.

Cette action est financée par une subvention à l'association APREVA qui met à disposition une voiture pour un tarif préférentiel de 17 euros par jour.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'attribution de la subvention d'un montant de 6 205 € à l'association « APREVA »,
- Valide les éléments contenus dans la convention d'objectifs,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de la dite subvention,
- Prévoit l'inscription de la somme nécessaire au Budget 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président rappelle que le conseil va se réunir de nouveau la semaine prochaine et la semaine suivante pour les budgets.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 26 mars 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Président invite l'ensemble des conseillers et des auditeurs à se retrouver pour partager le pot de l'amitié.

Fait à Martillac, le 26 mars 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement